LA VILETTE, UNE MAISON DE MAÎTRE DU XVII^{E} SIECLE AU PORT DE GUIPRY-MESSAC



RAPPORT D'ÉTUDE HISTORIQUE

Juillet 2026

Sébastien Chauvel
Historien du patrimoine bâti

LES CURIOSITÉS DU PATRIMOINE
RECHERCHES ET VALORISATION PATRIMONIALES

Pour citer ce rapport :

CHAUVEL Sébastien, *La Vilette, une maison de maître du XVII^e siècle au port de Guipry-Messac*, Rapport d'étude historique,
Les Curiosités du Patrimoine, juillet 2026.

Étude historique réalisée pour Madame Aurélie LEFEVRE, concernant la demeure de la Vilette à Guipry-Messac.

Tous droits réservés. Publication sur le site du Gîte des Gabelous autorisée par l'auteur. Toute autre reproduction, diffusion ou adaptation, totale ou partielle, est soumise à son autorisation préalable.

TABLE DES MATIERES

RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON DE MAÎTRE DU XVII^e SIÈCLE 5

I. LA VILETTE, UNE MAISON NÉE DU DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE . 7

1. UN SITE STRATÉGIQUE SUR LA VILAINE 7
2. NAISSANCE ET ÉVOLUTIONS D'UN QUARTIER MARCHAND : LES GABELOUS 9

II. LA VILETTE, UNE DEMEURE DE PRESTIGE 13

1. UNE IMPLANTATION PRIVILÉGIÉE AU CŒUR DU QUARTIER DES GABELOUS 13
2. UNE ARCHITECTURE QUI AFFIRME LE RANG SOCIAL DE SON PROPRIÉTAIRE 15
3. DATER LA VILETTE D'APRÈS SON ARCHITECTURE 27
4. UNE DEMEURE REMANIÉE AU FIL DES SIÈCLES 31

III. À LA RECHERCHE DES PROPRIÉTAIRES DE LA VILETTE 35

1. LES ORIGINES DE LA VILETTE : UNE QUESTION ENCORE OUVERTE 35
2. LA FAMILLE DERENNES : UNE GRANDE FAMILLE DE MARCHANDS AU PORT DE GUIPRY 38
3. LA VILETTE AU XIX^e SIÈCLE : TRANSMISSIONS ET RECOMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ 41
4. LA FAMILLE BELLAMY : UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA VILETTE 43

ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE HISTORIQUE 45

BIBLIOGRAPHIE 46





Vue sud-ouest sur la façade principale et vue nord-est sur la façade secondaire de la Vilette.
©Sébastien Chauvel, juin 2026



Vue aérienne du port de Guipry-Messac. L'encadré rouge plein correspond à l'emprise parcellaire actuelle de la propriété et l'encadré pointillé correspond à l'emprise parcellaire historique de la Vilette.
©IGN-Remonter le temps, 2017.

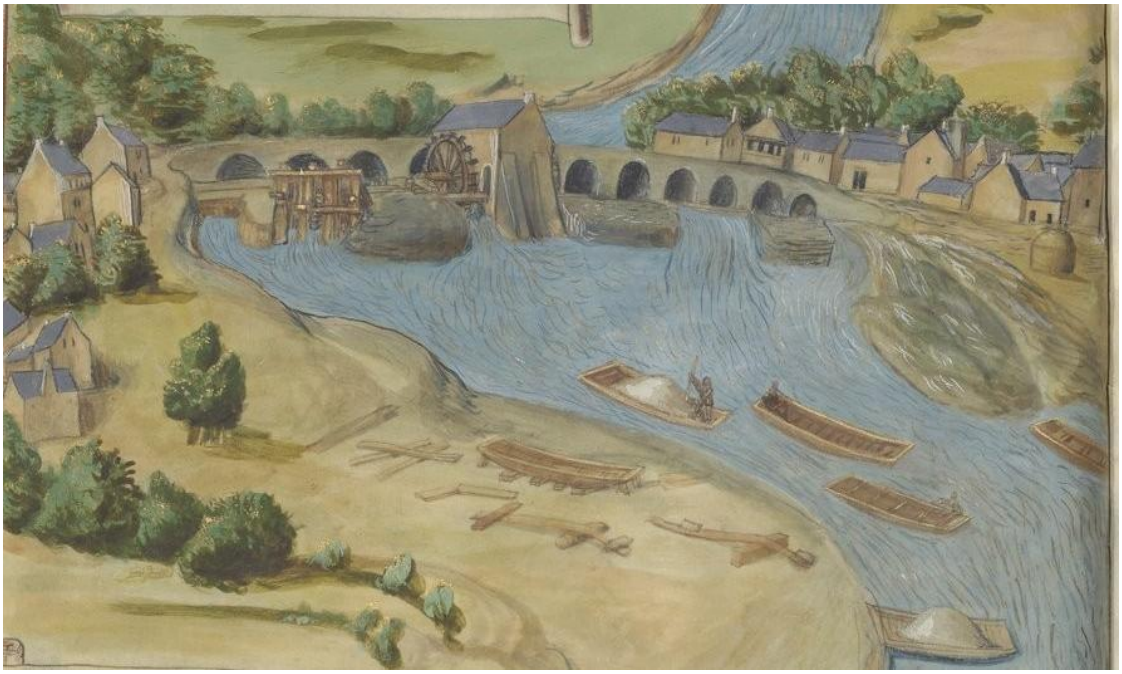
RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON DE MAITRE DU XVII^{E} SIECLE

Cette étude historique porte sur la propriété située au 8 rue de la Chapelle à Guipry-Messac. Les recherches présentées dans ce rapport ont été menées **d'avril à juin 2026** dans le cadre d'une commande privée. Les propriétaires actuelles, Aurélie et Jean-Bernard Lefèvre, ont entrepris un vaste chantier de réhabilitation de la demeure et la grange depuis l'acquisition en 2017. Après avoir, dans un premier temps, réhabilité l'ancienne grange-étable du site en gîte, le chantier s'est concentré sur la maison de maître, avec notamment la réalisation d'une fresque patrimoniale soutenue par la Région Bretagne. **Ce rapport prolonge les recherches présentées lors de l'inauguration** de cette fresque, le 4 juillet 2026.

Les recherches ayant permis de retrouver le nom ancien de la propriété, celle-ci sera désignée dans ce rapport sous son appellation historique : **la Vilette**. Implanté au cœur de la commune de Guipry-Messac, à proximité immédiate du port, cet ensemble bâti est situé dans l'ancien quartier des Gabelous. Il se compose d'une maison de maître dotée d'une tour d'escalier, d'une ancienne grange-étable et d'un mur d'enclos ceinturant la propriété. Une première analyse architecturale conduisait à envisager que la Vilette ne constituait pas une simple maison de bourg portuaire, mais **un ensemble bâti étroitement lié au développement et aux activités économiques du port.**

Avant cette étude, l'histoire de la maison demeurait peu documentée. Si quelques informations étaient connues grâce au cadastre ancien et à une première analyse architecturale du quartier des Gabelous, elles ne permettaient pas, à elles seules, de retracer l'évolution de la propriété ni d'en comprendre les origines.

Cette étude constitue ainsi une première synthèse historique consacrée à la Vilette. Les recherches menées dans les fonds notariaux, judiciaires et cadastraux, croisées avec l'analyse architecturale de l'édifice, permettent d'éclairer plusieurs étapes de son occupation et de sa transmission, notamment à partir du XVIII^{e} siècle. Elles ne permettent toutefois pas encore d'identifier avec certitude le commanditaire de sa construction ni les circonstances précises de son édification. L'étude proposée offre néanmoins une lecture renouvelée de l'édifice, en précisant ses principales phases d'évolution et en le replaçant dans le contexte du développement historique du port de Guipry.



Le port de Messac en 1543 avec l'ancien moulin à eau, le chantier naval, des embarcations de marchandises ainsi que les habitations et entrepôts sur les deux rives.
[s.n.], *Cours de la Vilaine de Redon à Rennes en vue cavalière*, Planche 14,
Bibliothèque nationale de France, Rés. Ge. EE. 146, 1543.



Le port de Guipry et Messac représenté en 1783 en vue des travaux d'écluses sur la Vilaine. On y voit le vaste jardin de la Vilette avec une implantation particulière des bâtiments. Il s'agit de la plus vieille représentation connue à ce jour, de la propriété.
©Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 5043/2, 1783.

I. LA VILETTE, UNE MAISON NEE DU DEVELOPPEMENT PORTUAIRE

1. UN SITE STRATEGIQUE SUR LA VILAINE

Le port de Guipry-Messac reste encore peu documenté malgré quelques mentions dans des ouvrages d'histoire locale. Son rôle dans le commerce sur la Vilaine est bien connu mais l'histoire de ses maisons et de leurs habitants reste largement à écrire. L'objectif n'est pas ici de combler les lacunes historiques du port mais bien de comprendre dans quel **contexte historique local a été construite** la maison de la Vilette et comment celle-ci **a évolué avec le quartier portuaire.**

Situé sur la Vilaine, le port de Messac constitue depuis le Moyen Âge un important lieu d'échanges entre Rennes et Redon. Du fait d'un relief rocheux traversant la Vilaine entre les rives de Guipry et de Messac, **le port est historiquement un point d'arrêt** de la remontée de la rivière. Cette barrière rocheuse empêche le passage de la majorité des embarcations. Ainsi, les marchandises sont déchargées en aval et rechargées en amont sur d'autres bateaux. C'est à partir du règne du roi François I^{er} (1515-1547), que d'importants travaux sont entrepris pour améliorer la navigabilité de la Vilaine, notamment au passage du port de Messac. En 1543, un manuscrit est produit afin de se rendre compte des enjeux de la navigation sur cette rivière. Il s'agit du **« Manuscrit de la Vilaine »** qui représente sur plusieurs planches, le cours d'eau de Redon à Rennes. Sur l'une de ces planches, on peut voir le port de Messac richement détaillé.

Il faut cependant attendre la fin du XVIII^{e} siècle pour avoir de nouveaux travaux et assurer une navigabilité efficace de la Vilaine à partir du port de Messac. En effet, à cause de problèmes financiers et techniques, les écluses construites au XVI^{e} siècle ne permettaient toujours pas aux bateaux de remonter la rivière jusqu'à Rennes. Cette problématique a donc permis à **Guipry et Messac de pleinement développer leur quartier portuaire**, tout comme aux négociants de développer leurs affaires tout au long de l'Ancien Régime. Néanmoins, ces travaux de navigation puis la concurrence du chemin de fer au XIX^{e} siècle ont amené à une diminution progressive du rôle de transbordement de marchandises au port de Messac jusqu'au milieu du XX^{e} siècle.



Extrait des plans cadastraux de Guipry en 1831 et de Messac en 1838.
© Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.



Déchargement de rondins de bois sur la rive de Guipry au début du XX^e^ siècle. On voit en arrière-plan, la chapelle Notre-Dame de Bon Port ainsi qu'un vaste bâtiment à haute toiture : une possible salorge (entrepôt pour le sel).
© Collection A. Delachette, Rennes, *ca*. début XX^e^ siècle.

2. NAISSANCE ET EVOLUTIONS D'UN QUARTIER MARCHAND : LES GABELOUS

Le développement urbain du port s'illustre particulièrement dans le manuscrit de 1543. Les deux rives présentent alors un tissu urbain dense et relativement homogène, avec des édifices directement liés aux activités portuaires et commerciales. On y trouvait des auberges, des halles, des maisons de négociants et surtout des entrepôts destinés au stockage de nombreuses marchandises, parmi lesquelles le vin d'Anjou, le sel de Guérande (conservé dans des salorges), les pierres de la Loire et du Bordelais, les céréales ou encore le bois.

Cette intense activité explique également l'existence du **quartier des Gabelous**, dont le nom perpétue le souvenir de la brigade royale chargée de contrôler le commerce du sel. Si la Bretagne était exemptée de la gabelle sous l'Ancien Régime, cette situation favorisait une importante contrebande vers les provinces voisines soumises à cet impôt. Le double port de Guipry Messac, où transitaient d'importantes quantités de sel, constituait ainsi un point de contrôle stratégique du pouvoir royal et local. La toponymie actuelle conserve la mémoire de cette fonction administrative et témoigne de l'importance économique du port ainsi que de l'intensité des échanges qui s'y développaient[1]. Comme l'évoque Pierre Lebreton, les profondes transformations du quartier des Gabelous, intervenues à la suite des guerres de la Ligue puis des reconstructions des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, **ont largement renouvelé le bâti du port**[2]. Les anciennes halles sont reconstruites au début du XVII^{e} siècle, la caserne et la prison des Gabelous sont édifiés vers 1643 tandis que la chapelle Notre-Dame de Bon Port est bénite en 1644[3]. **Les édifices antérieurs à ce siècle sont aujourd'hui particulièrement rares**, ce qui confère un intérêt patrimonial certain aux quelques constructions anciennes encore conservées.

[1] Les gabelous séjournaient dans la caserne du même nom, en face des halles. Une prison pour enfermer notamment les « mauvais marchands », était implantée non loin dans l'actuelle rue des Gabelous. Ces trois bâtiments ont été détruits au milieu du XX^{e} siècle.

[2] LEBRETON Pierre, *Guipry. Histoire d'un pays breton*, Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, Redon, 1995, p. 57 ; Les guerres de la Ligue (1589-1598) touchèrent fortement la Bretagne avec de nombreuses destructions, notamment dans la vallée stratégique de la Vilaine entre Rennes et Redon.

[3]



Panorama des ports de Guipry et Messac au début du XX^e siècle.
On y aperçoit au premier plan, les toitures de la demeure et de la grange du domaine de la Vilette.
© Collection A. Delachette, Rennes, début XX^e siècle.



Vue aérienne du quartier des Gabelous en 1961. Malgré quelques démolitions (halles, caserne des Gabelous…), la configuration historique du quartier est encore lisible de nos jours.
© Création Artistique Heurtier, Musée de Bretagne, 1961.

Hormis les gabelous, d'autres acteurs participent activement à la vie économique du port. Les aubergistes accueillent ainsi les voyageurs, les bateliers et les marchands de passage. Parmi les établissements les plus réputés du XVIIIe siècle figurent notamment le Grand Louys, tenu par le sieur Laporte-Janvier, et la Croix de Malte, exploitée par le sieur Chevalier. Toutefois, les acteurs qui retiennent particulièrement notre attention dans le cadre de l'étude de la Vilette sont **les marchands et négociants.**

Lebreton signale d'ailleurs la présence de plusieurs commerçants actifs au port de Guipry au XVIIIe siècle : les sieurs Blanchet et Chevrier, négociants de sel, le sieur Boulay, négociant de céréales, ainsi que le sieur Chalet, négociant de bois[4]. Les recherches menées dans le cadre de cette étude permettent d'ajouter à cette liste **François Derennes**, **reçu marchand de sel et de grains** devant la juridiction de la baronnie de Lohéac le 31 octobre 1767[5]. Cette réception officielle témoigne de l'importance du commerce fluvial sur la Vilaine et de la place qu'occupent les marchands dans l'économie portuaire. L'activité de ces marchands et négociants ne participe pas uniquement à la prospérité économique du port. Les revenus générés par le commerce fluvial contribuent également **à transformer durablement le paysage urbain** et témoignent de l'essor d'une bourgeoisie marchande implantée au port de Guipry.

* * *

C'est dans ce contexte de développement économique et urbain que s'inscrit vraisemblablement la construction de la Vilette. Par la qualité de son architecture, son implantation au cœur du quartier des Gabelous et sa proximité immédiate avec les activités portuaires, la demeure paraît participer à ce mouvement d'embellissement et d'affirmation sociale des élites marchandes.

[4] LEBRETON Pierre, *Guipry. Histoire d'un pays breton*, *op. cit*., pp. 72-73.

[5] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4B 2792, Réception de François DERENNES marchand de sel et de grain, 31 octobre 1767.



Plan cadastral du domaine de la Vilette en 1831. On peut poser l'hypothèse que ce plan représente une implantation parcellaire d'origine avec ce vaste jardin fermé par un mur d'enclos.
©Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

II. La Vilette, une demeure de prestige

1. Une implantation privilegiee au cœur du quartier des Gabelous

La propriété de la Vilette occupe un emplacement privilégié au sein de l'ancien quartier des Gabelous. Située à proximité immédiate du port de Guipry et implantée légèrement en retrait des quais tout en restant directement tournée vers les principales voies de circulation, elle bénéficie d'une situation particulièrement favorable. Cette implantation aurait ainsi permis à son propriétaire de profiter pleinement des activités économiques du port tout en conservant une certaine distance avec les zones les plus animées comme les halles ou le pont.

La situation parcellaire et l'organisation historique de la propriété sont principalement connues grâce aux archives notariales et au cadastre ancien du XIXe siècle. À cette époque, la Vilette ne se limite pas à la seule maison visible aujourd'hui. Elle constitue **un vaste ensemble bâti** comprenant **la demeure principale, un cellier, une écurie, un pressoir, une grange-étable** encore conservée, ainsi que plusieurs **espaces de cour et de jardin**[6]. De même, les actes mentionnent un bâtiment situé à l'est de la propriété, désigné comme **une salorge**, probablement destiné au stockage du sel en lien avec les activités commerciales du port[7]. Cette organisation traduit la diversité des fonctions assurées par la propriété. La maison constitue le cœur résidentiel de l'ensemble, tandis que les dépendances répondent à des usages agricoles, domestiques et commerciaux. De plus, chaque bâtiment de la propriété abritait **des greniers**, offrant alors un vaste espace de stockage pour les fourrages et les céréales.

La superficie de la propriété constitue également un précieux indicateur du rang social de son propriétaire. **Un vaste mur d'enclos** délimitait historiquement les bâtiments, les cours et les jardins sur une surface d'environ **66 ares**, une emprise foncière particulièrement importante au cœur du quartier portuaire. Cette différence de superficie par rapport aux autres propriétés du port appuie davantage l'appellation de « vilette ». Ce terme est à rapprocher, dans la langue gallo, à un « petit domaine ». Du fait de son étendue parcellaire et de ses bâtiments, il serait donc cohérent de qualifier la propriété de **« domaine de la Vilette ».**

[6] L'écurie, le cellier ainsi que le pressoir ont été détruits à la fin du XIXe siècle. La grange, avec sa charpente à entrais moisés et ses ouvertures en briques, est datable vraisemblablement début du même siècle.

[7] Aujourd'hui, une ancienne boulangerie est implantée à l'emplacement de cette supposée salorge.







La tour d’escalier demi-hors-œuvre contribue à la verticalité de la silhouette de la Vilette.
©Sébastien Chauvel, mai 2026

Au-delà de son rôle de clôture, cet enclos participe à la mise en scène de la demeure en l'isolant de l'espace public et en affirmant le statut de son occupant. De même, la présence du pressoir est en cohérence avec **l'exploitation d'un verger** qui devait occuper une grande partie du jardin. L'organisation générale de la propriété traduit ainsi une véritable recherche de fonctionnalité et de prestige.

2. UNE ARCHITECTURE QUI AFFIRME LE RANG SOCIAL DE SON PROPRIETAIRE

L'implantation de la Vilette ne répond donc pas uniquement à des considérations pratiques liées au port. Elle participe aussi à une véritable mise en scène du pouvoir économique et social de son propriétaire, que confirme l'architecture même de la demeure

▪ « ÊTRE VU » OU L'IMPORTANCE DE LA VERTICALITE

Cette volonté de représentation s'exprime tout d'abord par les dimensions de la construction. La maison présente un **volume important, organisé selon un plan en L**, auquel vient s'ajouter une imposante **tour d'escalier carrée hors œuvre**, implantée à l'arrière de la façade orientale. Cette composition, distinguant l'édifice d'une simple maison portuaire, participe pleinement à son caractère monumental. L'escalier, habituellement dissimulé à l'intérieur des demeures plus modestes, devient ici un élément architectural à part entière. Cette tour, dont la toiture dépasse les autres faîtages, **accentue la verticalité de la demeure** et la rend identifiable dans le paysage portuaire de Guipry. En outre, une attention est portée à l'embellissement de ladite tour. Cela s'incarne par la **forme particulière de la toiture en pavillon** qui est mise en valeur par une haute pente de toit ainsi qu'un évasement en partie inférieure[8]. L'embellissement est renforcé par la présence de modillons sculptés qui souligne la naissance de la toiture.

[8] Hormis une fonction esthétique avérée, cette mise en œuvre de la toiture (appelée égout de toit) est fonctionnelle et permet d'évacuer l'eau de pluie à distance de la maison.



La grande salle de la Vilette avec sa cheminée monumentale et son placard mural en schiste gris.
©Sébastien Chauvel, mai 2026



La cuisine avec sa cheminée monumentale et son évier en dalles de schiste pourpre de Pont-Réan.
©Sébastien Chauvel, mai 2026

La lucarne monumentale venant percer la toiture contribue également à cet embellissement. Surtout, la forme particulière de la toiture ainsi que les modillons, par leur mise en œuvre, **orientent le regard** vers cette lucarne. Par sa hauteur et la taille de l'ouverture, celle-ci s'apparente davantage à un poste d'observation (belvédère) ou à une lucarne d'aération, plutôt qu'à une lucarne gerbière de stockage[9]. La première hypothèse de belvédère peut en effet se poser. Son orientation au nord, donnant vers Saint-Malo-de-Phily, aurait ainsi pu permettre d'avoir une vue sur les embarcations venant de Rennes. L'historien Erwan Lefranc, en plus de revenir sur l'aspect ostentatoire de la tour d'escalier, évoque aussi cette fonction utilitaire de la vue pour d'autres ports bretons comme Hennebont, Vannes ou encore Redon[10]. **La tour de la Vilette répondrait ainsi à un double objectif : voir et être vue.**

▪ LA DISTRIBUTION INTERIEURE DE LA VILETTE

La monumentalité de la demeure s'incarne également par sa distribution intérieure. La Vilette présente ainsi en un vaste volume structuré sur plusieurs niveaux distincts : **une cave** ; **un rez-de-chaussée surélevé** avec à l'origine : une grande salle, une cuisine et une buanderie ; **un étage noble** avec cinq chambres ; **un espace de greniers** et le potentiel **belvédère** au dernier niveau de la tour.

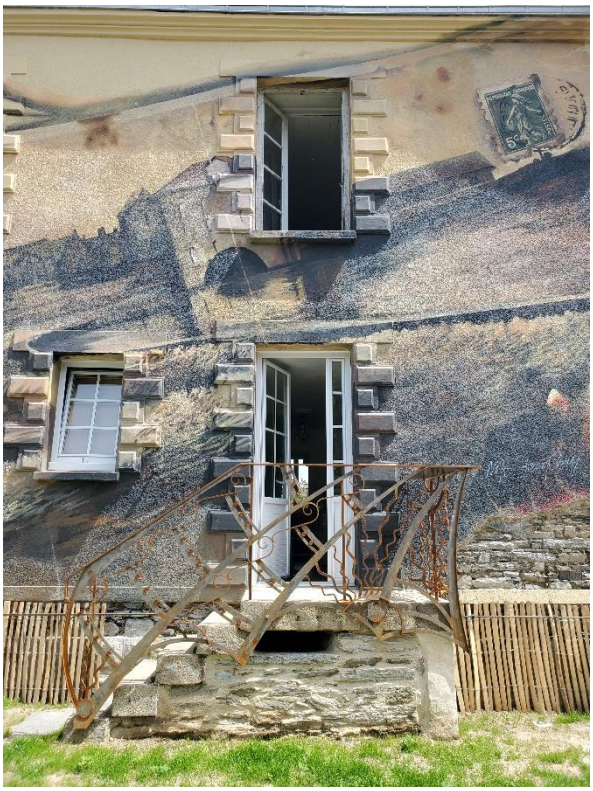
Nous sommes donc en présence d'une demeure imposante par la configuration de ses espaces. La pièce principale de la Vilette reste **la grande salle** qui dessert chaque partie du rez-de-chaussée (cuisine et buanderie, tour d'escalier, cave, logement des domestiques). Avec sa cheminée, son placard mural et sa configuration générale, elle peut être qualifiée de salle basse en référence aux grandes salles principales des manoirs qui servaient à la vie quotidienne et aux scènes commerciales et juridiques. **La cuisine** suit la logique d'une pièce de vie fonctionnelle avec sa cheminée servant à la cuisson, ainsi que son imposant évier en schiste pourpre. **La cave**, accessible depuis la grande salle, occupe seulement l'espace en-dessous du logement des domestiques. Elle reste néanmoins très intéressante avec ses cavités murales servant à un stockage divers et a un soupirail assurant sa ventilation.

[9] L'ouverture en dessous de la lucarne fonctionne d'ailleurs comme un accès pour le stockage. Elle se trouve en effet, au même niveau que les greniers.

[10] LEFRANC Erwan, « Deux caractéristiques de l'habitat portuaire à l'Époque moderne, le belvédère et l'entrepôt », *Les villes et le monde*, ACERRA Martine et *al*., Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 171-187.







La cave se situe sous la partie secondaire de la Vilette. L'accès se fait depuis la grande salle avec la porte à deux vantaux et un soupirail sous le perron extérieur assure l'aération.

©Sébastien Chauvel, juin 2026.

La partie secondaire de la Vilette, occupe seulement une partie du rez-de-chaussée. Qualifiée dans ce rapport comme le **logement des domestiques**, cette partie est surélevée par rapport à la grande salle. Son accès se fait depuis l'extérieur, par un perron et depuis l'intérieur de la grande salle, par une porte comblée avec ses marches. Une autre porte comblée (emplacement du chauffe-eau actuellement), permettait le passage indépendant du logement secondaire à la tour d'escalier. Si aujourd'hui, cet espace a été transformé en gite, il est encore possible de lire une partie de la configuration initiale. En effet, un placard mural et le vestige d'un potentiel jambage de cheminée monumentale sont observables au niveau du mur est. Le logement secondaire forme alors pratiquement un « miroir » réduit de la grande salle avec sa cheminée et son placard mural similaires. Néanmoins, un remaniement notable vient compliquer cette lecture du bâti. L'ancienne cheminée monumentale a disparu au profit d'un foyer plus modeste en briques et tuileaux de terre cuite.

La tour, avec son escalier en bois à vis, permet d'accéder aux deux niveaux supérieurs, l'espace de greniers et **l'étage noble**. Ce troisième niveau se structure en cinq chambres et deux dégagements. Elles sont plus ou moins restées dans l'état d'aménagement des XIX^{e} et XX^{e} siècles (tapisseries, petites cheminées, boiseries). Elles se distinguent par leur décoration et leur taille. Ce nombre important de chambres suit la logique de demeure imposante dans un tel quartier portuaire.

Le quatrième niveau est **l'espace de greniers.** Il se compose d'une vaste partie couvrant l'ensemble du corps principal (grande salle et logement des domestiques) ainsi que d'un grenier secondaire situé dans l'aile en retour au nord. Des lucarnes gerbières percent le pan sud de la toiture pour le grenier principal tandis que deux fenestrons d'aération percent le pignon du grenier secondaire. Le volume sous charpente est relativement important et dénote l'importance accordée au stockage pour la Vilette.



La cheminée avec l'ancien jambage en schiste gris et le placard mural de la partie secondaire de la Vilette. On voit clairement le coup de sabre et la reprise de maçonnerie.
©Sébastien Chauvel, juin 2026.



La tour carrée abrite un escalier en vis pour accéder aux niveaux supérieurs de la demeure.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.



La chambre sud-ouest, l'une des trois plus grandes avec sa petite cheminée et sa tapisserie XX^e^.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.



À gauche : le grenier couvrant l'ensemble de la partie principale (grande salle et logement secondaire).
À droite : le grenier de l'aile nord en retour.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.




À gauche : maçonnerie de l'aile nord avec des moellons de schistes et de grès.
À droite : pierre non identifiée, située dans le grand grenier en jambage de la lucarne est.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.




À gauche : l'évier de la cuisine, en dalles de schiste pourpre de Pont-Réan.
À droite : corbeau et manteau en pierre de taille de schiste gris, de la cheminée de la grande salle.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.

▪ DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION LOCAUX MAIS PAS QUE…

Les matériaux employés à la Vilette témoignent également du statut privilégié de la demeure. Si la maçonnerie est principalement constituée de **grès et de schiste**, deux pierres abondantes dans la vallée de la basse Vilaine, leur mise en œuvre révèle un traitement particulièrement soigné. Le schiste se rencontre sous plusieurs variétés locales : **schiste bleu, schiste pourpre de Pont-Réan et schiste gris**. Les deux premières sont principalement utilisées sous forme de dalles, notamment pour les seuils de portes et l'évier de la cuisine. Le schiste gris, plus homogène et se prêtant davantage à la taille, est quant à lui réservé aux éléments les plus nobles de l'édifice. Il compose les manteaux, jambages et corbeaux des cheminées monumentales, ainsi que plusieurs encadrements de fenêtres et de passages de communication entre les principales pièces de la demeure. Cette sélection des matériaux traduit une véritable hiérarchie dans leur emploi et participe à la qualité architecturale de l'édifice.

Une autre pierre brune-orangée et poreuse a été repérée dans la maçonnerie de la Vilette. Présentant une structure géologique la rapprochant d'une pierre tendre, celle-ci n'a pas pu être clairement identifiée. Des hypothèses se posent néanmoins quant à sa nature. Il peut s'agir d'une pierre de tuf ou de cargneule mais aussi potentiellement de grès roussard altéré. Cette dernière variété de grès roussard se croise notamment dans le logement secondaire.

Une pierre, non locale, structure le reste de la Vilette et se croise dans la maçonnerie d'autres demeures du port : **le tuffeau**. Cette pierre calcaire provenant de la vallée de la Loire ne compose pas les sols bretons, son importation conférait alors un prestige aux constructions. Pour la Vilette, il est repérable aujourd'hui en pierres de taille, sous différentes mises en œuvre : encadrement de fenêtres et d'oculus, modillons de la tour et lucarne. Cette dernière est en mauvais état du fait que le tuffeau soit une pierre très tendre mais sensible aux intempéries. Le tuffeau est en outre employé dans la maçonnerie de la grange, en pierres de chaînage ainsi que le puits.



Le tuffeau à la Vilette est principalement mis en œuvre pour la tour d'escalier, au niveau de la corniche et de la lucarne notamment.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.



À gauche : carreaux de terre cuite dans le grenier de l'aile nord en retour.
À droite : quenouilles dans le plancher de la chambre sud-ouest.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.

Le pressoir disparu, semble lui aussi, avoir été construit en partie en tuffeau. Il est mentionné dans les archives comme une grange « sans murs au nord et au couchant […] appuyée par trois colonnes en pierres et tuffaux de bonnes qualités »[11].Une remise ouverte avec des colonnes est relativement courant pour un pressoir mais le fait d'avoir des colonnes en tuffeau (probablement avec une base en granit ou béton), est assez remarquable pour le pays de Vilaine. Cette recherche d'une mise en œuvre spécifique du tuffeau rejoindrait ainsi la fonction ostentatoire souhaitée par les propriétaires de la Vilette. Néanmoins, il convient d'être prudent sur ce constat car ces colonnes en tuffeau ne sont mentionnées qu'à une occurrence dans les archives.

Hormis la pierre, un autre matériau compose l'architecture de la Vilette : **la terre**. Celle-ci est mise en œuvre sous plusieurs formes selon des fonctions précises. De la terre crue est utilisée dans les planchers de la maison pour l'isolation avec le principe des quenouilles. Il s'agit de barreaux de châtaignier entourés de torchis et placés de part de d'autres des solives. Elles sont encore bien visibles dans les chambres de l'étage et au dernier niveau de l'escalier. Ensuite, la terre cuite se croise sur le sol d'un des greniers, disposée sous forme de carreaux (ou tomettes). Avant les travaux de réhabilitation, le sol de la tour d'escalier comportait également ces carreaux de terre cuite. Pour le grenier, l'emploi de ces carreaux sert le stockage des denrées car leur mise en œuvre servait à étanchéifier le plancher[12]. Enfin, la brique en terre cuite se rencontre à la Vilette au niveau des souches de cheminées mais aussi pour certains encadrements de fenêtres ou dans la maçonnerie sous forme de tuileaux (ancêtre de la brique).

Pris dans leur ensemble, ces éléments architecturaux dépassent largement les caractéristiques d'une simple maison portuaire. Ils inscrivent la Vilette parmi les demeures de qualité édifiées par les élites économiques locales et conduisent naturellement à **s'interroger sur la période de leur mise en œuvre.**

[11] ADIV, 4E 89 192, Acte de vente de Mme Veuve de LA BEDOYERE à M. LESGUER, 17 septembre 1856.

[12] L'utilisation de carreaux ou tomettes n'étaient pas réservée qu'aux greniers mais aussi pour les pièces de vie.



La tour de la Vilette et celle de sa voisine, n°11 rue des Gabelous. ©Sébastien Chauvel, 2026.





En haut : château de Boyac. En bas : château de Callac. ©Région Bretagne.

3. DATER LA VILETTE D'APRES SON ARCHITECTURE

L'analyse architecturale constitue un précieux complément aux recherches archivistiques. En l'absence de document permettant aujourd'hui d'identifier avec certitude le commanditaire de la demeure ou la date exacte de sa construction, le bâti lui-même permet de proposer une première datation.

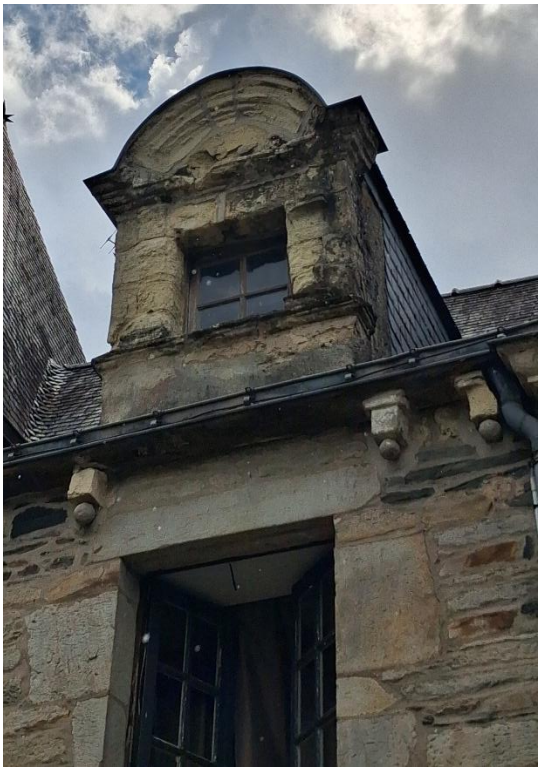
Le premier de ces éléments est la **tour d'escalier hors œuvre**. Son implantation, sa hauteur et son traitement architectural rappellent plusieurs demeures de prestige construites entre la seconde moitié du XVI^{e} siècle et les premières décennies du XVII^{e} siècle. On peut y voir la forme d'un héritage de la tour d'escalier des manoirs bretons. Ces derniers, dont l'âge d'or s'étend du XIV^{e} au XVI^{e} siècle, ont largement transformé et influencé le paysage des campagnes bretonnes mais aussi des ports. Comme l'évoque Erwan Lefranc, les exemples les plus anciens de tour d'escalier hors-œuvre, joignant une maison de maître comme celle de la Vilette, datent de la fin du XVI^{e} siècle. Le fait que la tour soit carrée et non circulaire, distingue nettement la demeure d'un manoir antérieur à cette période. La nature de l'escalier aide à préciser la datation. En effet, à partir de la seconde moitié du XVII^{e} siècle, les escaliers tendent à se structurer non plus à vis mais en rampe sur rampe[13]. Ainsi, **la tour dans sa configuration**, permet **une première datation entre la fin du XVI^{e} et première moitié du XVII^{e} siècle**. La comparaison de la Vilette avec des demeures similaires des environs assure de conforter cette hypothèse. En effet, à proximité immédiate de notre cas d'étude, deux maisons sises **aux n°9 et n°11 rue des Gabelous** présentent le même type de tour d'escalier carrée hors œuvre. Elles sont datables, d'après l'Inventaire du patrimoine culturel de Bretagne, du début du XVII^{e} siècle.

Le type de toiture permet également de conforter la datation de la Vilette. Celle de la tour constitue probablement l'un des éléments les plus remarquables de l'édifice. Sa forte pente avec la partie inférieure s'évasant progressivement au niveau de l'égout est un marqueur chronologique fort du XVII^{e} siècle. Communément appelée **toiture en pavillon « à la française »**, cette mise en œuvre architecturale proviendrait des châteaux construits à la Renaissance à partir de la seconde moitié du XVI^{e} siècle.

[13] LEFRANC Erwan, « Deux caractéristiques de l'habitat portuaire à l'Époque moderne, le belvédère et l'entrepôt », *op. cit.,* pp. 171-187.




À gauche : maison n°26 rue de la Poste à Lohéac, avec un corps à la toiture similaire à la Vilette.
À droite : le Café du Port à Messac avec sa toiture et sa lucarne similaires à la Vilette.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.




À gauche : la lucarne de la Vilette.
À droite : la lucarne du Café du Port.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.

Plusieurs historiens relèvent la diffusion de ce modèle, à partir de la fin du XVI[e] siècle, pour les maisons religieuses puis de notables urbains[14]. Surtout, **la forte pente du pavillon avec évasement** au niveau de l'égout de toit peut être rapprochée d'autres édifices de la même période, implantés dans le Morbihan notamment. C'est le cas **des châteaux de Landeboulou** à Lanvallay (1624), **de Callac** à Pleumeleuc ou encore **de Boyac** à Ploërmel. À quelques kilomètres au nord-ouest de Guipry, **à Lohéac**, une vaste demeure du XVII[e] siècle, sise au **n°26 rue de la Poste se structure avec une toiture très proche de celle de la Vilette**[15].

De l'autre côté de la Vilaine, en Messac, **la demeure du Café du Port** constitue un exemple particulièrement intéressant pour aider à dater la Vilette. Datée en partie de la fin du XVI[e] siècle, le Café du Port présente la même grande toiture en pavillon à la française évasée[16]. En outre, deux éléments complètent la comparaison avec notre cas d'étude. La présence du tuffeau sous la forme de **modillons sculptés** venant souligner la corniche et **la lucarne monumentale,** contribuent à ce rapprochement. Si les modillons sculptés diffèrent de ceux de la Vilette, il est pertinent d'observer la similitude des deux lucarnes. Malgré un fort état de dégradation, elles présentent toutes les deux le même fronton en plein-cintre ainsi que des pilastres moulurés.

Ces similitudes témoignent vraisemblablement **d'une même culture architecturale, de mêmes artisans et d'un vocabulaire décoratif largement diffusé** dans la région au cours de cette période. L'ensemble de ces observations conduit à proposer une datation comprise entre la fin du XVI[e] siècle et les premières décennies du XVII[e] siècle. Cette hypothèse repose sur le croisement des observations architecturales et des comparaisons régionales plutôt que sur un élément isolé. L'analyse du bâti constitue ainsi une étape essentielle de la compréhension historique de la Vilette. Elle révèle non seulement les influences architecturales qui ont présidé à sa construction, mais aussi les ambitions sociales de son premier propriétaire.

[14] PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Histoire de l'architecture française : de la Renaissance à la Révolution*, Mengès, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1989, p. 155 ; BELMONT Alain, « L'histoire des toits dauphinois. Quelques résultats de recherche », *Le Monde alpin et rhodanien*, Revue régionale d'ethnologie, n°4/1994. pp. 7-24.

[15] FLOHIC Jean-Luc et al., *Le patrimoine des communes d'Ille-et-Vilaine*, Paris, Éditions Flohic, 2000, p. 1036.

[16] FLOHIC Jean-Luc et al., *ibid.,* p. 128.




À gauche : coup de sabre visible dans la maçonnerie au niveau de la porte d'entrée de la grande salle.
À droite : façade ouest depuis l'impasse de la Chapelle avec les différentes ouvertures.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.




À gauche : panne et arbalétrier du grenier de l'aile nord. On y voit l'espace au niveau de l'encoche.
©Sébastien Chauvel, mai 2026.
À droite : état de la grande salle au début des travaux. On y voit la cheminée et son coffrage.
©Aurélie Lefèvre, 2023.

4. UNE DEMEURE REMANIEE AU FIL DES SIECLES

L'architecture de la Vilette témoigne aujourd'hui d'un édifice ayant connu plusieurs campagnes de transformations au cours de son histoire. Comme la plupart des demeures anciennes, elle ne nous est pas parvenue entièrement dans son état d'origine. Les observations réalisées sur le bâti, confrontées aux archives notariales et cadastrales, montrent que la propriété s'est progressivement adaptée aux besoins de ses différents occupants, sans pour autant perdre les éléments qui fondent son intérêt patrimonial.

Les premiers remaniements demeurent difficiles à dater avec précision. Les sources actuellement disponibles ne permettent pas toujours de distinguer les transformations intervenues dès l'Époque moderne de celles réalisées au cours du XIX^{e} siècle. L'analyse du bâti révèle néanmoins **plusieurs reprises de maçonnerie** notamment dans la grande salle et le logement secondaire. **La charpente de la maison semble également avoir été reprise**. En effet, on observe que les encoches des arbalétriers sont plus grandes que les pannes qui viennent s'y reposer. S'agit-il de pièces de remploi issues d'un autre édifice ou bien est-ce que ces pièces de bois ont été reprises lors d'une réfection de toiture au cours du XVIII^{e} ou du XIX^{e} siècle ? En l'absence d'un regard de professionnel de la charpente, cette question demeure.

Ensuite, **des modifications d'ouvertures** ont été relevées au niveau de la façade ouest donnant sur l'impasse de la Chapelle. On observe ce qui s'apparente à un agrandissement d'une fenêtre avec l'ajout de tuffeau en pierre de taille au niveau des jambages. De même, la fenêtre surmontant cette dernière semble avoir été ajoutée ou remaniée plus tardivement que la façade. **Des créations d'ouvertures** sont venues transformer l'identité de la maison notamment au nord avec l'ajout de deux fenêtres (l'une créée au début du XX^{e} siècle et l'autre avec les travaux de réhabilitation en 2023). Surtout, à la fin du XIX^{e} siècle ou au début du XX^{e}, la façade principale a subi un grand remaniement avec **la mise en place d'un épais enduit de ciment** couvrant la maçonnerie de moellons.

Au moment de l'acquisition de la propriété par Madame Lefèvre, **l'intérieur de la maison était resté dans l'état de son aménagement des XIX^{e} et XX^{e} siècle**. La grande salle était notamment divisée par des cloisons de bois et de plâtre, avec un haut plancher tandis que la cheminée était recouverte d'un coffrage en pierre et en bois.



La façade principale de la Vilette en 2017. Elle aujourd'hui recouverte de la fresque artistique.
©Aurélie Lefèvre, 2017.



La façade secondaire de la Vilette en 2017. La partie de gauche présente une fenêtre ajoutée au début du XX^{e} siècle. En 2023, une seconde ouverture est créée en dessous de celle-ci par M^{me} Lefèvre.
©Aurélie Lefèvre, 2017.

Au fil des successions et des ventes, certaines des dépendances ont disparu ou ont changé de fonction. Les divisions parcellaires intervenues aux XIX^{e} et XX^{e} siècles modifient progressivement la lecture d'ensemble de la propriété. Malgré ces évolutions, la maison principale conserve son volume général ainsi que les principaux éléments qui font son originalité : son plan en L, la tour d'escalier, sa toiture caractéristique, la lucarne monumentale et la corniche à modillons. **Ces permanences constituent un aspect essentiel de l'intérêt patrimonial de la demeure.** Elles permettent encore aujourd'hui de lire les intentions de son constructeur et de mesurer la qualité architecturale de l'édifice malgré plusieurs siècles d'adaptations.

Les travaux de restauration actuellement entrepris s'inscrivent dans cette continuité. Loin de figer la demeure dans un état supposé d'origine, ils participent à la transmission d'un patrimoine vivant dont chaque période a laissé son empreinte. La réhabilitation de la Vilette contribue ainsi à **« sortir la demeure de son silence »,** en préservant l'un des ensembles bâtis les plus remarquables du quartier des Gabelous, tout en assurant sa pérennité pour les générations futures.

Cette analyse du bâti trouve désormais son prolongement dans les archives, seules susceptibles d'éclairer l'identité des premiers propriétaires et les conditions de l'édification de la demeure.

III. À LA RECHERCHE DES PROPRIETAIRES DE LA VILETTE

1. LES ORIGINES DE LA VILETTE : UNE QUESTION ENCORE OUVERTE

L'un des principaux objectifs de cette étude consistait à identifier **le premier occupant de la Vilette** et, si possible, **le commanditaire de sa construction**. Cette question revêt une importance particulière puisqu'elle conditionne en grande partie la compréhension de l'histoire de la demeure. Connaître son premier propriétaire permettrait en effet de mieux appréhender le contexte de son édification, sa fonction initiale ainsi que le milieu social auquel appartenait celui qui fit construire cette demeure de qualité.

Les recherches ont principalement porté sur les archives notariales, les registres cadastraux, les actes de succession ainsi que plusieurs fonds judiciaires conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Cette enquête a permis de reconstituer une partie de la chaîne des propriétaires à partir de la fin du XVIII^{e} siècle, puis avec davantage de précision au cours du XIX^{e} siècle. En revanche, aucun document actuellement connu ne permet encore de remonter jusqu'au constructeur de la demeure. **Cette absence de source ne signifie toutefois pas que la recherche soit dans une impasse.** Bien au contraire, les archives consultées permettent de préciser progressivement le contexte dans lequel évolue la propriété et de formuler plusieurs hypothèses quant à ses origines.

L'analyse architecturale présentée dans la partie précédente conduit à proposer une construction comprise entre la fin du XVI^{e} siècle et les premières décennies du XVII^{e} siècle. Les premiers propriétaires identifiés avec certitude n'apparaissent pourtant dans les sources que **plus d'un siècle et demi après cette période**. Face à cette lacune documentaire, il devient nécessaire d'élargir le champ d'observation et d'effectuer **quelques « pas de côté » en** s'appuyant sur l'étude d'autres demeures anciennes du port de Guipry afin d'éclairer, par comparaison, les origines de la Vilette.





La demeure appelée « manoir de Penguily » partage des similarités architecturales avec la Vilette : Tour d'escalier, ailes en retour, modillons sculptés, anciennes lucarnes monumentales, oculi, jardin clos…
©Sébastien Chauvel, juin 2026.

Parmi celles-ci, **le « manoir de Penguily »**, situé au n° 24 de la rue des Gabelous et mitoyen de la Vilette, constitue un point de comparaison particulièrement intéressant. Au-delà de quelques éléments conservés d'un bâti primitif datable du XVI^e^ siècle, la demeure présente dans son état actuel de nombreuses caractéristiques architecturales attribuables au début du XVII^e^ siècle[17]. Plusieurs éléments remarquables rapprochent d'ailleurs Penguily de la Vilette : présence d'une tour d'escalier hors œuvre, anciennes lucarnes monumentales aujourd'hui disparues, corniches à modillons sculptés, cheminées monumentales, planchers sur quenouilles ou encore carreaux de terre cuite. Ces similitudes témoignent d'un même niveau de qualité architecturale et laissent envisager une construction dans un contexte chronologique et social comparable.

Les recherches consacrées au manoir de Penguily conduisent à identifier comme probable commanditaire **Jean Le Marchand, sieur de Tréguily**. Ce riche négociant, figure majeure du port de Guipry au XVII^e^ siècle, fait notamment édifier en 1644 **la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Port**, implantée à proximité immédiate de sa demeure [18] . La qualité architecturale de Penguily invite alors à envisager deux hypothèses concernant les origines de la Vilette.

La première consisterait à attribuer également la construction de la Vilette au sieur de Tréguily. Grand propriétaire foncier et acteur économique majeur du port, celui-ci possédait les moyens financiers nécessaires à l'édification d'une telle demeure. La seconde hypothèse verrait plutôt dans la Vilette une construction légèrement postérieure, réalisée par un autre notable du port, mais fortement inspirée du vocabulaire architectural développé à Penguily. Dans les deux cas, les similitudes observées entre les deux édifices suggèrent qu'ils s'inscrivent dans **un même contexte de prospérité économique et de renouvellement architectural du quartier des Gabelous.**

[17] FLOHIC Jean-Luc et al., *Le patrimoine des communes d'Ille-et-Vilaine*, *op. cit*,, p. 1028

[18] Le nom de la chapelle provient d'un vœu fait par Jean Le Marchand qui promît à la Vierge de lui érigée une chapelle si elle protégeait ses salorges menacées par l'inondation de la Vilaine.

Les archives apportent également un élément de réflexion intéressant à la fin du XVIIIe siècle. À cette époque, Penguily et la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Port appartiennent au **sieur Guérif de Sénac, successeur de la famille de Tréguily.** Lors de son émigration pendant la Révolution française, ses biens sont saisis puis inventoriés en 1796 dans le cadre de la vente des biens nationaux. La description dressée à cette occasion ne concerne que la propriété de Penguily et ne correspond en aucun point à la Vilette[19]. **Cette dernière ne faisait donc plus partie du patrimoine du sieur de Sénac à cette date.** Si l'on retient l'hypothèse d'une construction initialement commandée par Jean Le Marchand, sieur de Tréguily, il faut alors envisager que la Vilette ait été cédée à un autre notable du port avant la Révolution.

2. LA FAMILLE DERENNES : UNE GRANDE FAMILLE DE MARCHANDS IMPLANTEE AU PORT DE GUIPRY

Faute de pouvoir identifier avec certitude le commanditaire de la demeure, l'enquête historique reprend véritablement à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, lorsque les archives deviennent plus abondantes. Elles mettent alors en lumière l'ascension économique et foncière de **la famille de Rennes**, dite **Derennes**, dont plusieurs membres figurent parmi les principaux marchands du port de Guipry.

En 1767, **François Derennes**, demeurant au port de Guipry, sollicite auprès de la juridiction de la baronnie de Lohéac son admission comme **marchand de sel et de grains**[20]. Autorisé à exercer ce commerce sur la Vilaine dans le ressort de la baronnie, il s'engage à respecter les mesures officielles ainsi que les usages seigneuriaux. Cette reconnaissance officielle témoigne de son insertion dans les activités commerciales qui assurent alors la prospérité du port. Les répertoires de notaires permettent ensuite de suivre l'ascension patrimoniale de la famille. **À partir des années 1770**, François Derennes procède à plusieurs acquisitions foncières en Guipry. Il achète notamment **la métairie de la Chopinais** en 1771, puis **les domaines de la Briantais et de la Rennelais** en 1783[21].

[19] ADIV, 1Q 370, Rapport d'estimation des biens en vente du domaine nationale pour la propriété de M. SENAC, 27 août 1796

[20] ADIV, 4B 2792, Réception de François DERENNES marchand de sel et de grain, 31 octobre 1767 ; voir *supra* partie I.2.

[21] ADIV, 4E 89/303, Répertoire de GOURHAND Julien-Joseph, notaire de la Baronnie de Lohéac, 21 novembre 1769-22 décembre 1773 ; 2C 28/116, Baux. Table des bailleurs. Bureau de Messac, 1771-1789.

Ces investissements traduisent une stratégie d'enrichissement caractéristique des grands marchands de la fin de l'Ancien Régime, qui cherchent à consolider leur réussite commerciale par la constitution d'un important patrimoine foncier. À la veille de la Révolution française, la famille Derennes apparaît ainsi comme l'une des principales familles marchandes et propriétaires du territoire de Guipry.

Cette ascension sociale constitue le premier point d'ancrage documentaire solide permettant de suivre l'histoire de la Vilette. Les sources ne permettent toutefois pas de déterminer à quel moment précis la demeure entre dans le patrimoine familial. Le premier document établissant avec certitude ce lien est **un acte de partage dressé après le décès d'Antoinette Juvenot en 1825**[22]. Celui-ci indique que la Vilette fait partie des biens issus de son mariage avec Pierre François Derennes, célébré le 24 novembre 1772. L'acte ne précise cependant ni les circonstances, ni la date d'acquisition de la propriété. Celle-ci a pu être acquise par achat, reçue en héritage ou intégrée au patrimoine familial à l'occasion d'une alliance matrimoniale. Au regard de l'enrichissement progressif de la famille au cours du XVIII^{e} siècle, l'hypothèse d'un achat apparaît néanmoins vraisemblable, sans qu'aucune source ne permette aujourd'hui de la confirmer.

À la mort de Pierre François Derennes, en 1803, l'ensemble de ses biens revient à son épouse, Antoinette Juvenot, conformément aux dispositions successorales. Celle-ci conserve la propriété jusqu'à son décès en 1825. **Le partage de sa succession attribue alors la Vilette à l'un de leurs fils, Claude François Derennes**. Contrairement à ses parents, ce dernier n'est plus établi au port de Guipry mais à Rennes, où il exerce la profession de négociant rue Nantaise. Ce déplacement témoigne de l'élargissement des activités de la famille au début du XIX^{e} siècle et de son inscription dans les réseaux commerciaux rennais. Claude François Derennes ne conserve toutefois la Vilette que durant quelques années. Par acte du 4 juillet 1831[23], il cède la propriété à Madame Huchet de la Bédoyère. Cette vente marque la sortie définitive de la famille Derennes de l'histoire connue de la demeure et ouvre une nouvelle période, au cours de laquelle la Vilette passe successivement entre les mains de plusieurs familles de propriétaires avant son acquisition, à la fin du XIX^{e} siècle, par la famille Bellamy.

[22] ADIV, 4E 89/154, Acte de partage de la succession d'Antoinette JUVENOT, veuve de Pierre François DERENNES, 17 août 1825.

[23] ADIV, 4E 89/160, Acte de vente de M. DERENNES à M. DE LA BEDOYERE, 4 juillet 1831.

DESCRIPTION DU DOMAINE DE LA VILETTE EN 1856

« **1°.** La maison de la Villette sise au Port de Guipry, celle-là même qu'habite présentement ladite dame de la Bedoyère, consistant en une cuisine, un salon, une salle avec une cave sous le dit salon, trois chambres au-dessus, dont deux ouvrant au midi et l'autre au couchant, deux greniers sur ces chambres.

2°. Un cellier, au levant de ladite maison y attenant, avec un grenier en plancher sur toute sa longueur.

3°. Une écurie avec son grenier ouvrant ainsi que le cellier ci-dessus, sur la cour de ladite maison.

4°. Une vaste grange ou remise avec grenier sur toute la longueur.

5°. Une autre grange, comme tous les autres bâtiments, couverte en ardoises, sous laquelle est un pressoir à cidres ayant tout ce qu'il faut quant aux outils et matériaux pour faire cidre mais sans murs au nord et au couchant où elle se trouve appuyée par trois colonnes en pierres et tuffaux de bonnes qualités. Le tout joignant du levant avec leurs murs ainsi que du nord, du couchant et du midi avec la cour de la maison, elle-même ornée de ses murs au midi et au couchant où existe une buanderie.

6°. Au nord et au levant des bâtiments ci-dessous désignés, un jardin et un verger, parfaitement tenus et plantés, de la contenance approximative de soixante-six ares joignant du levant la plus grande partie avec son mur au petit commun du Port et au mur d'un sieur Thibault, du midi avec son mur et à tous les bâtiments et maisons sus-désignés, du couchant et du nord avec leurs murs. »[24]

[24] ADIV, 4E 89/192, Acte de vente de M^me^ Veuve DE LA BEDOYERE à M. LESGUER, 17 septembre 1856.

3. LA VILETTE AU XIXe SIECLE : TRANSMISSIONS ET RECOMPOSITION DE LA PROPRIETE

La vente de la Vilette par Claude François Derennes en 1831 ouvre une nouvelle phase dans l'histoire de la propriété. Durant un peu plus d'un demi-siècle, la demeure change à plusieurs reprises de propriétaire sans que les archives actuellement consultées ne permettent d'identifier des transformations importantes du domaine ou une occupation durable comparable à celle de la famille Derennes.

La vente de la Vilette par Claude François Derennes en 1831 ouvre une nouvelle phase dans l'histoire de la propriété. Le domaine est acquis par **Madame Huchet de la Bédoyère**, issue d'une ancienne famille de la noblesse bretonne originaire de Talensac. Connue dès le Moyen Âge, cette lignée compte plusieurs officiers, magistrats et propriétaires fonciers. L'acquisition de la Vilette par cette famille illustre l'attrait que conserve alors la demeure auprès des élites régionales. Vingt-cinq ans plus tard, en 1856, celle-ci cède à son tour la Vilette à **Pierre Fresnais, propriétaire demeurant à Rennes**[25]. Enfin, en 1882, **François Lesguer et Marie-Louis Février, propriétaires à Saint-Brieuc**, deviennent à leur tour propriétaires de la demeure[26].

Ces documents d'archives revêtent d'une grande importance car **ils sont les seuls parmi le corpus dépouillé à décrire précisément la propriété.** En 1831, la Vilette est ainsi caractérisée dans l'acte comme : « une maison de maître avec écurie et salorge, jardin et verger. Le tout […] clos de toute part par des murs ». Tandis que l'acte de 1856 détaille davantage le domaine (voir encadré à gauche).

Ces différents actes traduisent moins une histoire familiale continue qu'une succession de transmissions immobilières entre membres de la bourgeoisie provinciale. Contrairement à la période précédente, les propriétaires ne semblent plus être directement liés aux activités commerciales du port de Guipry. **La Vilette apparaît alors davantage comme une propriété foncière de valeur, susceptible d'être acquise, conservée puis revendue au gré des stratégies patrimoniales de ses détenteurs.**

[25] ADIV, 4E 89/192, Acte de vente…, *op. cit*., 17 septembre 1856.

[26] ADIV, 4Q 3/367, Acte de vente LESGUER-FRESNAIS – Maison de la Vilette au Port de Guipry, 10 avril 1884.

LES BIENS D'ÉMILE BELLAMY A SON DECES EN 1907

1- « Maison, bâtiment de servitude, jardin et terre labourable le toute et un seul tenant formant la propriété de la Vilette et exploité par Madame Bellamy, contenant environ 60 ares non loué.

2- Maison avec boulangerie et jardin le tout situé également au Port de Guipry et loué, avec un pré, nommé Pré de l'Ecluse, contenant environ 32 ares, au sieur Gautier, boulanger, moyennant un fermage annuel, net d'impôt de 700 fc.

3- Minoterie, sise au Port de Guipry, non loué.

4- Maison sise au Porte de Guipry, servant de débit de boissons, louée au sieur Jean Orhan, avec les servitudes et dépendant moyennant.

5- Prairie de la Prée Neuve ou du Pont Jouan contenant environ 1,20 ha non louée.

6- Pré de l'Ecluse contenant environ 32 ares entrant dans le fermage Gaultier.

7- La Lande Pointue, pâture contenant environ 71,61 ares non louée.

8- Petite ferme de Gravot, composée de divers immeubles sis à Gravot, contenant ensemble environ 4 ha. »[27]

[27] ADIV, 3Q 25/499, Formule de déclaration de mutation par décès. Succession de M. BELLAMY Emile Alexandre, 6 janvier 1908.

4. LA FAMILLE BELLAMY : UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA VILETTE

Cette période de relative discrétion documentaire prend fin en 1888 lorsque le domaine de la Vilette est acquis par Émile Bellamy. Avec cette acquisition s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de la demeure, désormais associée pendant plus d'un demi-siècle à l'une des familles les plus influentes de Guipry.

L'implantation des Bellamy au port est en réalité plus ancienne. Dès le début du XIX^{e} siècle, **Bruno Bellamy** figure parmi les principales personnalités de la commune. Médecin de profession, il possède un important patrimoine foncier comprenant notamment le manoir de Penguily, la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Port, une boulangerie, le moulin ainsi que plusieurs exploitations agricoles réparties sur les communes de Guipry et de Messac[28]. Cet important ensemble foncier illustre la place occupée par la famille Bellamy dans la vie économique et sociale du port, où **elle succède progressivement aux grandes familles marchandes qui avaient assuré la prospérité du quartier sous l'Ancien Régime.**

Son fils, **Émile Bellamy**, choisit quant à lui la carrière notariale. Installé comme notaire à Guipry de 1862 à 1906, il exerce cette fonction durant plus de quarante années et devient l'une des figures majeures de la commune[29]. En 1888, il acquiert auprès du meunier François Lesguer le domaine de la Vilette[30]. Cette acquisition ne constitue vraisemblablement pas un achat isolé, mais s'inscrit dans **une stratégie de consolidation d'un patrimoine déjà largement implanté autour du port de Guipry.**

Le décès d'Émile Bellamy, survenu en 1907, offre un précieux témoignage sur l'étendue de ce patrimoine. **L'acte de mutation établi à cette occasion mentionne notamment la Vilette**, alors décrite comme une « maison, bâtiment de servitude, jardin et terre labourable », mais également une boulangerie, une minoterie, plusieurs prés, pâtures et exploitations agricoles. Cet inventaire met en évidence la diversité des biens possédés par la famille Bellamy, témoignant d'une réussite économique fondée sur la complémentarité entre activités juridiques, industrielles et foncières.

[28] ADIV, 3P 1180, Guipry. Matrices des propriétés foncières. N°1-640, folio 81.
[29] Émile BELLAMY est d'ailleurs maire de Guipry à deux reprises, entre 1863 et 1870 puis entre 1871 et 1878.
[30] ADIV, 3P 1188, Guipry. Matrices des propriétés bâties, case 78.

L'acte de 1907 précise qu'aucun inventaire après décès n'est réalisé. Dans le même temps, son épouse, Anny Loysel, renonce à la succession de son mari. L'ensemble des biens est alors transmis à leur fils unique, **Paul Bellamy, minotier au port de Guipry**. Ce dernier conserve la Vilette ainsi que les principales dépendances familiales jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

En 1938, la propriété est transmise à **Jeanne Bellamy, cousine de Paul, mariée au minotier Pierre Gauthier**[31]. Le couple hérite alors de la Vilette, de la minoterie et de la boulangerie, poursuivant ainsi l'ancrage de la famille Bellamy dans les principales activités économiques du port. Quelques années plus tard, en 1943, le couple Bellamy-Gauthier cèdent l'ensemble à **Julien Grimaud et à son épouse Lévenez**[32]. Cette vente met un terme à plus de cinquante années de présence de la famille Bellamy à la Vilette. La propriété demeure ensuite au sein de la famille Grimaud-Lévenez pendant plusieurs décennies avant d'être acquise en 2017 par **Aurélie et Jean-Bernard Lefèvre**.

Cette nouvelle transmission marque l'ouverture d'un nouveau chapitre de l'histoire de la demeure et constitue le point de départ des recherches historiques et architecturales présentées dans cette étude.

[31] ADIV, 3P 1201, Guipry. Matrices des propriétés bâties. N°785-fin, 1911-1959, case 1378.

[32] ADIV, 3P 1201, *ibid.,* case 1427.

ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE HISTORIQUE

Cette étude a permis de restituer une part importante de l'histoire de la Vilette, en replaçant la demeure dans son contexte architectural, économique et humain. Si certaines interrogations subsistent encore quant à son commanditaire, les recherches menées dans les archives, croisées avec l'analyse du bâti, permettent désormais de mieux comprendre son origine, son évolution et la place qu'elle a occupée pendant plusieurs siècles au cœur du port de Guipry.

Au-delà de ces résultats, cette étude rappelle qu'une restauration patrimoniale ne consiste pas uniquement à conserver ou à réparer un édifice. *Restaurer un bâtiment, c'est aussi raconter son histoire*. Comprendre son architecture, retrouver son nom ancien, identifier celles et ceux qui l'ont habité ou transformé constituent autant d'étapes indispensables pour redonner du sens à la restauration entreprise. **Redonner un nom à la demeure, c'est aussi lui redonner une identité.** En retrouvant son appellation historique de « la Vilette », la maison retrouve une part de sa mémoire et de son histoire, longtemps estompées par le temps.

Pendant plusieurs décennies, malgré son ancienneté et ses qualités architecturales, la Vilette s'était progressivement fondue dans le paysage quotidien, jusqu'à devenir ce que l'on pourrait qualifier de **patrimoine effacé** : un édifice toujours présent, mais dont l'histoire et la valeur avaient peu à peu disparu de la mémoire collective. Le chantier de réhabilitation engagé par Aurélie et Jean-Bernard Lefèvre, prolongé par cette étude historique, contribue aujourd'hui **à sortir la demeure de ce silence.** La réalisation de la fresque patrimoniale attire désormais le regard sur l'édifice, tandis que les recherches présentées dans ce rapport invitent à le regarder autrement, non plus comme une simple maison ancienne, mais comme **l'un des témoins de l'histoire du port de Guipry.**

Après avoir marqué pendant plusieurs siècles le paysage portuaire, la Vilette retrouve ainsi une visibilité nouvelle. Grâce à sa restauration, à sa réappropriation patrimoniale et à la nouvelle activité développée sur le site, elle reprend pleinement sa place dans la vie locale. Si cette étude a permis de mieux comprendre le passé de la demeure, elle accompagne également son avenir, en redonnant à la Vilette sa place dans l'histoire du port de Guipry.

BIBLIOGRAPHIE

- **BELMONT Alain**, « L'histoire des toits dauphinois. Quelques résultats de recherche », *Le Monde alpin et rhodanien*, Revue régionale d'ethnologie, n°4/1994.
- **FLOHIC Jean-Luc et al.**, *Le patrimoine des communes d'Ille-et-Vilaine*, Paris, Éditions Flohic, 2 volumes, 2000.
- **GOMEZ DEL CARMEN MARQUEZ María**, « La maison du négociant dans les villes portuaires de la façade atlantique européenne au XVIII^e siècle », *Les villes atlantiques européennes*, SAUPIN GUY, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, pp. 339-372
- **LEBRETON Pierre**, *Guipry. Histoire d'un pays breton*, Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, Redon, 1995.
- **LEFRANC Erwan**, « Deux caractéristiques de l'habitat portuaire à l'Époque moderne, le belvédère et l'entrepôt », *Les villes et le monde*, ACERRA Martine et *al.*, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 171-187.
- **MAUGER Michel**, *En passant par la Vilaine. De Redon à Rennes en 1543*, Paris, Apogée, 1998.
- **PEROUSE DE MONTCLOT Jean-Marie**, *Histoire de l'architecture française : de la Renaissance à la Révolution*, Mengès, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1989.
- **VIGHETTI Jean-Bernard**, *Charmes secrets des pays de Vilaine*, La Baule, Éditions des Paludiers, 1974 (1^e édition).



LES CURIOSITÉS
DU PATRIMOINE

RECHERCHES ET VALORISATION
PATRIMONIALES